

Hôtel d'entreprises

Ti an embregezhioù



AIDES AUX ACTEURS ECONOMIQUES

Mesures de la CLCL pour aider les
entreprises du territoire



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

*Le service économie de la
CLCL est joignable par mail
à économie@clcl.bzh*

LA CLCL SOUHAITE SOUTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Une veille des outils et mesures mis en place au niveau local, régional et national est assurée par les services communautaires et relayée via les différents réseaux. Conformément au cadre réglementaire fixé par l'Etat, la CLCL, dans la limite de ses compétences et prérogatives, a souhaité soulager la trésorerie des entreprises par plusieurs mesures locales :

- **LOYERS ET CHARGES** : Depuis le 1^{er} avril, et sur simple demande par mail, un report de loyers et charges est proposé aux locataires hébergés en hôtel d'entreprises et ateliers.
- **PASS COMMERCE ARTISANAT** : la procédure de montage des dossiers Pass commerce artisanat est allégée et les versements partiels des subventions déjà accordées peuvent être mis en œuvre sur simple demande par mail auprès du service économie – conomie@clcl.bzh
- **AIDE A L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS** : allègement de la procédure du dispositif d'aide à l'installation des agriculteurs, pour les exploitants bénéficiant de la DJA – Aide de 2000 € - voir dossier sur le site de la CLCL
- **CONSOMMER LOCAL** : La Région Bretagne a mis en ligne une plateforme pour aider les consommateurs à trouver les producteurs à proximité de chez eux. La CLCL a relayé cet appel via les réseaux sociaux. Retrouvez les sites qui mettent en relation producteurs et consommateurs :
 - o de la Région Bretagne : <https://www.produits-locaux.bzh/>
 - o du Pays de Brest : <http://www.dicimeme.bzh>
 - o Liste des commerces ouverts recensés par Tourisme Côte des Légendes : www.cotedeslegendes.bzh
- **CONSOMMER LOCAL bis** : Sur cette même initiative et beaucoup plus local, le site internet www.boutiques-des-legendes.fr propose de regrouper en un seul site plusieurs « e-boutiques » de commerçants présents sur notre territoire. Développé par Koality - Agence digitale cette plateforme permet de centraliser l'achat en ligne des magasins du territoire : <https://www.facebook.com/boutiquesdeslegendes>
- **ACCES DECHETERIE** : Afin de permettre aux professionnels de poursuivre leur activité, la CLCL leur permet d'accéder à la déchèterie de Lesneven sur RDV chaque vendredi de 9h00 à 12h00 puis 13h30 à 1h30. Prise de RDV auprès du service déchets (06 99 08 70 76 ou sped@clcl.bzh).

- Déchets acceptés : gravats, bois, encombrants, DIB, ferraille, carton, déchets-verts
- Déchets refusés (faute de reprise par les éco organismes) : DDS, DEEE, déchets de mobilier, Huiles

Retrouvez toutes les informations **utiles** sont sur le site internet de la CLCL

- **TOURISME – TAXE DE SEJOUR** : le versement de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs du territoire est suspendu jusqu'à l'automne 2020. Il est néanmoins recommandé de faire des déclarations de fréquentation mensuelle (y compris si nulle) sur www.clcl.taxesejour.fr.
Tourisme Côte des Légendes accompagne et informe les professionnels sur tourisme@cotesdeslegendes.bzh.
- **MARCHES PUBLICS** : Les consultations en cours sont reportées à une date ultérieure. Par ailleurs, les retards de livraison fournitures et études, et de réception travaux n'occasionneront pas de pénalités de retards sur cette période. Les entreprises sont invitées à transmettre leurs factures par Chorus uniquement pour faciliter les paiements.
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Concernant les subventions accordées pour l'organisation de manifestations qui n'auront finalement pas lieu, la CLCL étudiera au cas par cas le maintien d'une partie de la subvention en fonction de la situation financière de l'association, des dépenses engagées et sur présentation de justificatifs.
- **FONDS DE RESISTANCE** : La CLCL répond présent à l'appel de la Région Bretagne, des conseils départementaux et de la Banque des territoires pour participer à la création d'un fonds de « résistance » de 25 millions d'euros, au profit des petites entreprises et associations des territoires.
Ce fonds vise à apporter une réponse supplémentaire aux petites entreprises et associations à caractère économique du territoire breton et compléter ainsi la palette d'outils déjà mise en place par les collectivités ou l'Etat.
Aux 2 euros par habitant (financés par la Banque des Territoires, la Région Bretagne et les départements), viendront ainsi s'ajouter les 2 € par habitant de la CLCL, soit un budget de près de **60 000 €**.
Ce fonds servira au versement d'avances remboursables d'un montant maximum de 10 000 euros, en complémentarité des aides existantes notamment du fonds de solidarité. Les modalités de mobilisation et d'instruction du fonds seront communiquées très prochainement.

D'autres mesures pourront suivre pour s'adapter à l'actualité.

Retrouvez l'ensemble des dispositifs mis en place au niveau national dans le guide mis en ligne sur notre site internet : [GUIDES AIDES](#)

VOS INTERLOCUTEURS

CONTACTS UTILES POUR LES ENTREPRISES

En premier lieu, pensez à contacter les partenaires de votre entreprise :

- ⇒ **Votre expert-comptable** : pour vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.
- ⇒ **Votre banquier** pour connaître les dispositions mises en place (aménagement de solutions de trésorerie, report des remboursements de crédits, suppression des pénalités et des coûts additionnels, mise en place de prêts bancaires à court ou moyen terme avec garanties spécifiques).
- ⇒ **Votre assureur** pour vérifier si vous êtes assuré pour une perte d'activité.
- ⇒ **Votre caisse de prévoyance/assureur** pour connaître les modalités d'indemnités.
- ⇒ **L'URSSAF** : pour les cotisations des indépendants et le fonds de garantie (en cours de création).

Afin d'accompagner les chefs d'entreprises et professionnels en apportant des conseils dans les démarches à accomplir pour bénéficier des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement, les structures suivantes sont à votre disposition :

- ⇒ Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest : **0800 74 09 29** (numéro vert, du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h- 17h).
- ⇒ Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère : accueil.brest@cma29.fr
- ⇒ DIRECCTE Bretagne
Cellule dédiée à renseigner-orienter les entreprises rencontrant des difficultés suite à l'apparition du Covid_19 : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr / **02 99 12 21 44 (9h-18h)**
- ⇒ Greffe du Tribunal de commerce de Brest pour toutes les procédures d'urgence telles que les mesures de sauvegarde ou les redressements judiciaires : **02 98 43 82 93**
- ⇒ CLCL – service économie : economie@clcl.bzh
- ⇒ nom de l'établissement et son de l'impact sur le chiffre d'affaires,

INFORMATIONS UTILES

- Ministère de la santé : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> Plateforme téléphonique d'information : 0800 130 000 (appel gratuit)
- Ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/>
- DIRECCTE BRETAGNE, accompagnement des entreprises : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises>
- Cellule régionale d'appui et de pilotage de l'ARS Bretagne : <http://www.ars.bretagne.sante.fr>
Plateforme téléphonique : 0800 350 017 ou ars35-crise@ars.sante.fr
- Banque de France : [Coronavirus, accompagnement des entreprises](#)
- Mesures de [soutien aux intermittents et salariés du secteur culturel](#)
- Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>
- Coronavirus – COVID-19 et monde du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/coronavirus-covid-19-et-monde-du-travail>
- Communiqué de presse – [COVID-19 : continuité de l'activité pour les entreprises du bâtiment et de travaux publics](#) (21.03.2020)
- Communiqué de presse – Gérard Darmanin annonce [un renforcement des mesures d'aides aux entreprises](#) (22.03.2020)

VIGILANCE

- ⇒ Appel au [renforcement des mesures de vigilance en terme de cybersécurité](#)
- ⇒ Appel à vigilance : [les arnaques de la part de sociétés et d'individus se multiplient](#)
- ⇒ Guide des [précautions sanitaires à respecter dans le cadre de la livraison d'un colis](#)

DOCUMENTS UTILES

[Télécharger l'attestation dérogatoire pour sortir de chez vous et le justificatif de déplacement professionnel](#)

[Lettres types sur la suspension des loyers/prélèvements bancaires/échéances fournisseurs](#)

[Télécharger les formulaires d'aide.](#)